

Conseil communal du 14 mars 2024

Présents:

S. HOFFMANN, bourgmestre,
C. MOES, Ch. BOULANGER-HOFFMANN,
échevins;

J. CARELLI, L. COLLING, J.-P. LICKES,
Y. MESQUITA, M. ROEMER, D. WELTER-
KARGER, N. ZIGRAND, conseillers.

P. REISER, secrétaire communal

Absent (excusé): K. HERMANN

(Séance à huis clos)

Personnel communal Nominations / Démissions

À l'unanimité, le conseil communal décide de réduire la période de service provisoire de Madame Tammy Schmitz de 10 mois et procède à sa nomination définitive en tant que rédacteur communal (carrière B1), avec effet au 1^{er} avril 2024.

Deux démissions de fonctionnaires communaux sont également approuvées à l'unanimité: celles de Monsieur Daniel Jost, rédacteur au secrétariat communal, et de Monsieur Cédric Picard, chargé technique au sein de la régie communale.

(Séance publique)

Création de postes

Le conseil communal vote à l'unanimité la création d'un poste de fonctionnaire de la carrière A1 technique pour répondre aux besoins du service infrastructures de la commune. La publication de ce poste sera effectuée très prochainement par les canaux habituels de communication.

Par ailleurs, sur proposition du collège échevinal et conformément aux pratiques des années précédentes, des postes de travail pour étudiants

sont créés pour les vacances estivales. Quinze étudiants seront affectés au service de la régie communale, répartis sur trois périodes. La publication de ces postes se fera dans les deux semaines à venir, notamment via les réseaux sociaux et le site web de la commune.

Pacte logement - Signature de la convention de mise en œuvre

Le conseil communal, dans le cadre du pacte logement, signe la convention de mise en œuvre «pacte logement 2.0» qui a comme but, la mise en place d'une stratégie menant à accroître l'offre de logements abordables dans la commune.

Urbanisme: plan d'aménagement particulier (PAP) Woellersaak

Le conseil communal approuve à l'unanimité une modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier (PAP) au lieu dit Woellersaak à Eischen, concernant notamment la création d'une jonction pour un parking souterrain, partagé par deux immeubles d'appartements.

La convention d'exécution du PAP en question est également validée. Cette convention règle les modalités de mise en place et de cession à la commune des infrastructures et équipements publics dans le futur quartier en question.

Conventions

• Le conseil approuve l'établissement de servitudes de passage pour les conduites d'eau potable et d'évacuation dans le cadre de la phase 2 du réaménagement de la traversée de Hobscheid. À cette occasion, le collège échevinal tient à exprimer sa gratitude envers les propriétaires qui ont accepté de répondre favorablement à l'appel de la commune, dans l'intérêt des

habitants de la localité, en marquant leur accord auxdits droits de passage.

• Dans le cadre de mesures de protection de l'environnement et de la durabilité, le conseil communal donne son aval aux conventions de cofinancement et de gestion de projets visant à créer et entretenir des biotopes sur des propriétés privées. Ces conventions, signées entre le collège des bourgmestre et échevins, le syndicat SICONA et des propriétaires privés tiers, illustrent l'engagement commun en faveur de la préservation de la biodiversité locale.

Projets communaux

• Nos localités ne sont pas épargnées par l'augmentation continue du nombre de voitures et les problèmes de stationnement y liés. Aussi le collège échevinal a-t-il chargé le service technique communal d'élaborer des projets de création d'aires de stationnement supplémentaires à des endroits stratégiques.

Lors de cette séance, deux projets sont présentés: celui d'un parking à Eischen, rue Clairefontaine, à proximité du CIPA, pour un montant d'environ 500 000 €, ainsi que celui au début de la rue de Septfontaines à Hobscheid, pour un montant de 150 000 €.

La réalisation de ces projets se fera, dans la mesure du possible, en utilisant des matériaux écologiques et en intégrant des mesures d'économie d'énergie. Ainsi le parking à Eischen sera équipé de panneaux solaires pour la production d'électricité sur des structures métalliques, servant également de carports.

M. Lickes (DP) quitte la séance après ce point en raison d'un autre engagement

• Le conseil communal approuve un projet de digitalisation et d'archivage

Conseil communal du 14 mars 2024

électronique des archives communales (crédit supplémentaire de 45.000 €).

Règlements de circulation

Ajout au règlement communal sur la circulation d'une disposition de limitation de la durée de stationnement à 30 minutes entre 7h du matin et 19 heures sur les places de stationnement, à Hobscheid, à hauteur de l'immeuble deux, Grand-Rue, ainsi que sur l'aire de stationnement, rue de Septfontaines (cf points sur «projets communaux» de cette même séance).

Divers

Attribution d'un don de 100 € à la fédération luxembourgeoise des apiculteurs dans le cadre de l'organisation du congrès des apiculteurs germanophones en septembre 2024.

Désignation de secrétaires et de vice-présidents de commissions

Les propositions des commissions suivantes de désignation de secrétaires et de vice-présidents respectifs sont retenues:

- Commission de la jeunesse, du sport et de la santé:
Frank DEVOS, secrétaire
Anne BOULANGER, vice-présidente
- Commission des générations et de la Cohésions sociale:
Stephan KRIER, secrétaire
Carole ENGEL, vice-présidente
- Commission de la circulation:
Maxime BINTZ, vice président

Informations par le collège échevinal / questions au collège échevinal

Le bourgmestre informe le conseil communal que lors du récent audit effectué dans le cadre du «pacte

climat», la commune de Habscht dépasse désormais, au vu des mesures entreprises ces dernières années le cap de la certification «50 %». Le collège remercie les personnes engagées dans ce projet (personnel communal et membres du Klimateam).

Le bourgmestre informe également qu'en date du 24 avril 2024, dans le Centre Polyvalent à Hobscheid, se tiendra une séance d'information au sujet des projets «Boost Lokal Lëtzebuerg» et «Repair Café».

L'initiative «Boost Lokal Lëtzebuerg» vise à mobiliser les habitants et les communes autour de projets locaux et encourage les citoyens à reprendre en main l'économie locale et à concrétiser des projets innovants.

Le bourgmestre répond au nom du collège échevinal aux questions des conseillers.